

Il est manifeste que la communauté internationale est maintenant prête à jouer un rôle plus actif pour la défense des droits de la personne et des besoins humains fondamentaux. Fort de sa vaste expérience des opérations de maintien de la paix, le Canada est prêt à jouer un rôle de premier plan dans la nouvelle ère qui s'annonce à cet égard.

Les opérations de maintien de la paix exigent le consentement des parties en conflit, et c'est là la différence entre le maintien de la paix et tout autre type d'action militaire. Le Canada reconnaît que, bien que le principe du consentement continue de s'appliquer, les parties en cause et la communauté internationale ne devraient pas être à la merci de petites factions armées. Le Canada est d'avis que pour préserver la paix et la stabilité, la communauté internationale doit repenser les limites de la souveraineté nationale et envisager d'avoir recours à une action plus directe en cas de violations massives des droits de la personne afin de subvenir aux besoins humains fondamentaux.

Si les forces de maintien de la paix doivent intervenir davantage, le Canada reconnaît qu'elles devront posséder la formation, l'équipement et l'armement qui leur permettront de remplir leurs fonctions particulières. Elles devront aussi pouvoir s'appuyer sur des règles établies afin de répondre adéquatement à une agression et assurer ainsi leur propre protection, de même que remplir leur mandat. Des ressources suffisantes et un matériel de soutien sont aussi essentiels.

Le Canada continue de croire que les forces de maintien de la paix doivent provenir d'un grand nombre de nations, de manière à assurer un caractère international aux opérations et répartir les risques. Les nations qui en ont la capacité doivent garantir la sécurité des forces de maintien de la paix, au cas où la situation tournerait mal.

Le Canada continuera de payer, en entier et à échéance, sa contribution au titre des opérations de maintien de la paix. Il est aussi disposé à maintenir et augmenter, si nécessaire, son actuelle participation militaire aux opérations en cours. Le Canada espère cependant que les opérations de maintien de la paix deviendront, par la suite, un projet collectif auquel participeront non pas quelques pays mais la communauté internationale tout entière.